Élections législatives du 10 et 17 juin 2012
Première circonscription de l'Isère

OUI, je soutiens
MARIE-CHRISTINE TARDY

Nom : .....

Prénom : .....

Adresse : .....

Téléphone : .....

Mél : .....

Profession : .....

❍ Oui, je soutiens la candidature de **MARIE-CHRISTINE TARDY** pour les législatives de juin 2012 dans la 1ère circonscription de l'Isère.

❍ Oui, je souhaite participer à la campagne de **MARIE-CHRISTINE TARDY** pour les législatives de juin 2012 dans la 1ère circonscription de l'Isère.

❍ Oui, je vous prie de trouver ci-joint un don de : _____€ (me permettant de bénéficier de 66 % de déduction fiscale de la somme versée*).

Par chèque bancaire ou postal à l'ordre de :

JEAN POURADIER DUTEIL
MANDATAIRE FINANCIER DE MARIE-CHRISTINE TARDY
Comité de soutien - 1 chemin de la ville - 38240 MEYLAN

Déduction fiscale : les dons versés par chèque, carte bancaire, prélèvement automatique ou virement bancaire peuvent faire l'objet d'une déduction fiscale à hauteur de 66 % du montant du don et dans la limite de 20 % du revenu imposable. Chaque don doit faire l'objet d'un reçu délivré par le mandataire financier, y compris les dons en espèces qui, en revanche, ne seront pas déductibles.

Fait à : le : Signature :

UN DÉPUTÉ, POUR QUOI FAIRE

UN DÉPUTÉ EST ÉLU POUR CINQ ANS, AU SUFFRAGE UNIVERSEL DIRECT ET AU SCRUTIN UNINOMINAL À DEUX TOURS.

Son rôle à l'Assemblée Nationale est de participer au travail législatif et au travail de contrôle du gouvernement. Il est membre d'une commission thématique (finances, économie, etc.).

Concernant son travail législatif, Il dépose des propositions de lois et, en commission puis en séance publique, propose des amendements au texte examiné, soumis par le gouvernement ou l'un de ses collègues. Dans sa fonction de contrôle, il peut interroger le gouvernement, examiner son action dans le cadre de son travail en commission et rédiger des rapports sur un sujet particulier ou dans le cadre de la discussion budgétaire.

Dans sa circonscription, le député est le relais des préoccupations et des demandes de ces concitoyens. De par sa fonction et son pouvoir législatif, il a un rôle déterminant dans la concrétisation des projets locaux et utiles à son territoire.

NOTRE CIRCONSCRIPTION

LE TERRITOIRE D'ÉLECTION D'UN DÉPUTÉ EST LA CIRCONSCRIPTION.

Notre circonscription est la première circonscription de l'Isère. Elle est composée des communes de Bernin, Saint-Nazaire les Eymes, Bivier, Saint-Ismier, Montbonnot, Meylan, La Tronche, Corenc, Le Sappey en Chartreuse ainsi que des cantons grenoblois 1, 2 et 4, qui comprennent notamment les quartiers de l'Abbaye, l'Ile Verte, Saint-Laurent, Centre ville gare et Notre Dame.

La population de la première circonscription est estimée à 125 243 habitants (Insee).

Candidate de la droite, du centre et de l'indépendance

www.marie-christine-tardy.com